

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

L'année 2017 constituait le premier exercice complet de l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) depuis la refonte de ses statuts le 12 octobre 2016.

Pour mémoire, les principales modifications apportées aux statuts étaient les suivantes :

- 1) Désormais, tous les fabricants de sucre sont adhérents de l'AIBS aux côtés de la Confédération Générale des Planteurs de Betterave (CGB) et du Syndicat National des Fabricants de Sucre (SNFS) ;*
- 2) Les cotisations volontaires obligatoires (CVO) sont versées à l'AIBS à la fois par les planteurs et par les fabricants ;*
- 3) Sans en être partie prenante, c'est l'AIBS qui prépare l'accord interprofessionnel national relatif aux livraisons de betteraves ;*
- 4) L'AIBS reprend certaines missions du Comité Interprofessionnel des Productions Saccharifères (CIPS) telles que la veille d'information de la filière et la publication de sa synthèse ;*
- 5) L'AIBS renforce ses liens avec l'ITB et le CEDUS en définissant leurs orientations stratégiques.*

Ces adaptations étaient nécessaires pour que l'interprofession elle aussi entre dans les meilleures conditions possibles dans l'ère post-quota, le 1^{er} octobre 2017.

Elles auront permis la poursuite des actions interprofessionnelles décrites ci-après dans un cadre plus adapté.

Maurice DELAPORTE



Directeur

I. LES ACTIONS CONFIEES A L'ITB ET AU CEDUS

L'AIBS contribue au financement de l'Institut Technique de la Betterave (ITB) et du Centre d'Etudes et de Documentation du Sucre (CEDUS).

Ce sont, en termes budgétaires, les premiers postes de dépenses de l'AIBS.

Comme indiqué plus haut, l'AIBS a défini début 2017 **des axes stratégiques pour l'ITB et le CEDUS** (*annexes 1.1 et 1.2*), qui ont déterminé leurs plans d'actions annuels en conséquence.

L'AIBS a décidé en 2017, après étude de leurs programmes d'actions respectifs, et sur la base de conventions annuelles, de financer l'ITB et du CEDUS à hauteur suffisante pour que ces programmes d'actions puissent être menés à bien.

S'agissant des **actions de l'ITB en 2017**, on retiendra :

- ⇒ Des actions au service de la filière :
 - La mise au point d'un dossier technique pour la défense des néonicotinoïdes,
 - Sa participation aux Groupes Régionaux d'Expertise Nitrates (GREN),
 - Un rapport d'expertise sur le dossier glyphosate,
 - Son engagement dans le plan Ecophyto2,
 - Des demandes de dérogation pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques,
 - L'étude d'un modèle de développement de la cercosporiose partagé au sein de la filière.
- ⇒ Des projets scientifiques orientés vers les nouvelles technologies et les approches systémiques :
 - La mise au point d'un spectromètre de poche pour mesurer la richesse,
 - De nouvelles observations des cultures à partir de caméras embarquées sur drones,
 - La poursuite du projet Syppre,
 - Les avancées dans le cadre du programme Aker,
 - Irribet pour piloter l'irrigation des betteraves.
- ⇒ Des partenariats scientifiques pour une culture performante :
 - L'implication dans le projet européen DiverIMPACT,
 - Le leadership dans le projet Phenaufol.

L'ITB a par ailleurs obtenu en 2017 la qualification d'institut technique pour la période 2018-2022. Il faut souligner également que les échanges techniques internationaux de l'ITB ont été amplifiés au sein de l'Institut International de Recherche Betteravière (IIRB).

Quant au **CEDUS**, ses actions en 2017 ont consisté à :

- Porter l'expertise de la filière sucre dans son environnement économique et législatif,
- Soutenir la recherche et diffuser les connaissances dans le domaine de la nutrition et de la santé,
- Consolider les relations avec la communauté éducative,
- Préserver et faire respecter l'image du sucre en termes de veille, de réponse et d'action,
- Cultiver les liens avec les consommateurs.

A noter : le CEDUS a été amené, dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 (PLFSS 2018), à publier une tribune en pleine page dans trois titres leaders de la presse nationale, rappelant des notions élémentaires de bon sens sur la place du sucre dans l'alimentation des Français.

II. LES ACTIONS REALISEES PAR L'AIBS

LA PROMOTION

L'AIBS a défini comme chaque année un **programme d'actions de promotion**. Celles-ci s'inscrivent principalement dans les cadres suivants :

- Collective du bioéthanol

L'AIBS, en partenariat avec le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA) au sein de la Collective du bioéthanol, entretient des relations presse. Elles visent à assurer une couverture médiatique en ligne avec les axes stratégiques de la Collective du Bioéthanol. Un site internet complète ce dispositif. Son contenu éditorial a été mis à jour pour répondre au mieux à l'actualité, et le référencement du site a été optimisé. Enfin une vidéo a été mise au point à l'occasion des 10 ans du Superéthanol E85.

- Salons

L'AIBS a participé au Salon International de l'Agriculture 2017 sur le stand "Odyssée Végétale", partagé avec le CEDUS, Les Brasseurs de France, le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS), Terreoléopro, le Crédit Agricole et Interfel. L'objectif est de provoquer des occasions de rencontre avec le public, autour de la betterave, du sucre et du bioéthanol.

- Environnement de la filière

L'AIBS entretient des liens étroits avec les organismes concernés par les problématiques du bioéthanol, ce qui la conduit chaque année à adhérer au Club des Voitures Ecologiques, aux Rencontres Internationales des Véhicules Ecologiques (RIVE), au Syndicat des Energies Renouvelables (SER). Via un groupe de travail, l'AIBS participe également aux travaux de l'AFNOR visant à établir une norme en matière de certification de la biomasse produite de façon durable.

L'ADMINISTRATION

Comme chaque année, l'AIBS s'est chargée en 2017 :

- de la demande d'**extension de l'accord interprofessionnel relatif aux cotisations volontaires obligatoires**,
- de la **gestion administrative** des différents dossiers, notamment des ressources allouées aux actions de promotion.

LA VEILLE

15 numéros d' « **AIBS Infos** » ont été réalisés et diffusés auprès des 380 lecteurs abonnés (membres ou partenaires de la filière), qui ont ainsi été tenus informés de l'actualité économique internationale touchant à la filière betterave-canne-sucre-éthanol.

LES QUESTIONS D'ACTUALITE

S'agissant des **sujets d'actualité**, l'AIBS s'est mobilisée auprès des autorités françaises et européennes dans les dossiers suivants :

- **Brexit** : en juillet, l'AIBS a alerté le Négociateur en chef de la Commission Européenne pour le Brexit, Michel BARNIER, sur les points cruciaux des conséquences du Brexit pour la filière betterave-sucre-bioéthanol française ; un courrier ad hoc a été adressé en novembre au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane TRAVERT, touchant à la réallocation des contingents d'importation de sucre dans le cadre du Brexit.
- **Néonicotinoïdes** (*en concertation avec l'ITB*) : dès le mois de mai, l'AIBS a attiré l'attention du nouveau Ministre de l'Agriculture sur les problèmes posés par l'interdiction des néonicotinoïdes en betterave ; en octobre, c'est à la veille d'une réunion européenne décisive que l'AIBS s'est adressée sur le même sujet au Commissaire européen à la Santé et la Sécurité Alimentaire, Vytenis ANDRIUKAITIS ; enfin, l'AIBS a transmis en novembre au Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation (ANSES), Roger GENET, une note sur l' « Evaluation des impacts de la suppression des néonicotinoïdes dans la filière betterave-sucre ».
- **Taxes sur les boissons sucrées** (*en concertation avec le CEDUS*) : en octobre, l'AIBS s'est mobilisée à plusieurs reprises concernant les projets de taxes sur les boissons sucrées : courriers au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, au Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno LEMAIRE, et à ses proches collaborateurs, ainsi qu'au Rapporteur Général de la Commission des Affaires Sociales à l'Assemblée Nationale, Olivier VERAN.

LES ETATS GENERAUX DE L'ALIMENTATION ET PLAN DE FILIERE

L'AIBS a consacré un temps considérable au suivi des **Etats Généraux de l'Alimentation (EGA)** et à la réalisation d'un **plan stratégique pour la filière**, conformément à la commande du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'AIBS était représentée aux ateliers 4, 5 et 6 des **EGA** en qualité de membre du CLIAA (Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agroalimentaires), et a régulièrement tenu informés ses adhérents du déroulement et des conclusions des réunions de tous les ateliers (1 à 14) entre fin août et fin novembre.

En décembre, le **plan stratégique de filière** a fait l'objet de réunions de concertation au sein de l'AIBS, ainsi que dans le cadre de FranceAgriMer. Tant les adhérents de l'AIBS que l'ITB et le CEDUS auront contribué à sa réalisation. Ce plan de filière été remis au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 15 décembre. Le Président de l'AIBS, Francis LESAFFRE, en résume l'esprit dans sa note d'introduction (*annexe 2*).

Ce plan s'attache à développer les particularités de la filière :

- l'environnement économique nouveau à compter du 1^{er} octobre 2017,
- les adaptations qui l'ont précédé,
- les progrès conséquents accomplis en recherche et en efficacité énergétique,
- l'interprofession récemment réorganisée,
- le corpus réglementaire spécifique.

Il met en exergue les axes d'amélioration de la compétitivité et la création de valeur :

- la fin des quotas : redéploiement des débouchés,
- l'ambition d'une meilleure compétitivité pour gagner des marchés,
- les pistes pour créer davantage de valeur,
- la progression de la logistique,
- l'incitation à une meilleure cohérence des politiques publiques.

Il propose de meilleures réponses aux attentes sociétales :

- la poursuite d'une transition écologique réussie,
- l'implication dans l'économie circulaire et la transition énergétique,
- l'émergence d'un sucre de betterave labellisé « bio »,
- une plus grande transparence des métiers dans la filière,
- une meilleure prise en compte des attentes des consommateurs,
- une filière encore plus sécurisée.

Il expose les points de vue des planteurs de betterave et des fabricants de sucre concernant les relations contractuelles.

Il annonce une concertation accrue avec les partenaires de la filière.

Les CVO en 2017

Les cotisations volontaires obligatoires (CVO) appelées tant auprès des planteurs que des fabricants au titre de la campagne 2016/2017 étaient de 0,14 euros par tonne de betteraves du quota et de 0,08 euros par tonne de betterave hors quota (betteraves livrées et payées ramenées à 16°S).

Le montant des CVO collectées sur les betteraves du quota (20 371 601 tonnes) est ressorti à **5 704 048 euros** alors que celles correspondant aux betteraves hors quota (14 086 299 tonnes) ont atteint **2 253 808 euros**.

Le total des CVO collectées en 2017 était donc de 7 957 856 euros.

Lorsque l'on y ajoute les cotisations des adhérents et divers autres produits, les ressources totales dont disposait l'AIBS en 2017 étaient 8 205 779 euros.

Annexes



Orientations stratégiques ITB à compter de 2017

CADRE GÉNÉRAL

- La filière betterave-sucre a besoin d'un **institut technique spécifique**.
- L'ITB doit être **qualifié** pour être reconnu
- L'ITB doit accompagner la filière dans les **adaptations nécessaires à la sortie du régime des quotas**
- L'ITB doit conserver une **présence sur le terrain**

GRANDS AXES

1. L'ITB doit apporter des **RÉPONSES** en matière **AGRONOMIQUE** aux **CONTRAINTE ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES** et **SOCIÉTALES** de la filière
2. L'ITB doit renforcer sa **COLLABORATION** avec les **AUTRES INSTITUTS TECHNIQUES** et tous les **ACTEURS** de la filière en charge de la **VULGARISATION AGRONOMIQUE**
3. L'ITB doit fonctionner dans un **CONTEXTE BUDGÉTAIRE** contraint

1.1 - Réponses aux CONTRAINTES ÉCONOMIQUES

Pour conserver et améliorer les atouts de la filière en termes de compétitivité :

- “ Poursuivre ses actions en matière de **recherche variétale appliquée** (exemples : AKER, essais variétaux annuels, physiologie de la betterave, etc.)
- “ Travailler à l'**adaptation des itinéraires culturaux au rallongement des campagnes**
- “ Evaluer les leviers de la **conservation des betteraves en silo**

1.2 - Réponses aux CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Parce que la réglementation se durcit :

- “ Continuer d'**optimiser les usages des produits phytosanitaires et fertilisants**
- “ Développer des **méthodes alternatives pour les produits phytosanitaires**
- “ Travailler activement au **maintien** et au **remplacement éventuel des néonicotinoïdes**, voire anticiper **celui des autres molécules potentiellement incriminées**

1.3 - Réponses aux CONTRAINTES SOCIÉTALES

Pour répondre aux prescripteurs d'opinion et faire face aux attaques médiatiques :

- “ Etre le **réfèrent incontesté de la filière vis-à-vis des autorités publiques**
- “ Etre en mesure de **fournir toute donnée relative aux conditions culturelles de la betterave** au travers d'**indicateurs pertinents** (issus de l'enquête SITE sur les pratiques culturelles), tant auprès de la filière (RSE fabricants, CEDUS, etc.) que de l'extérieur
- “ Assurer une **communication grand public** (présence au SIA ?)
- “ Etre **réfèrent dans le monde de l'enseignement** : actions de formation techniques auprès des cibles appropriées (lycées agricoles, IUT, écoles d'ingénieurs, ...)

Orientations stratégiques ITB à compter de 2017 (suite)

2.1 - En COLLABORATION avec les AUTRES INSTITUTS TECHNIQUES (français et étrangers)

Pour profiter de toutes les synergies possibles :

- “ Poursuivre le **projet SYPPRE** (ITB, Terres Inovia, Arvalis)
- “ Poursuivre et intensifier les **échanges au sein de la plateforme ACTA**
- “ Continuer de se positionner **au niveau de l'IIRB** et rejoindre le **réseau inter-instituts COBRI** (ou autre), et **au niveau international** (exemple : ASSBT)

2.2 - En COLLABORATION avec tous les ACTEURS EN CHARGE de la VULGARISATION

AGRONOMIQUE

Pour que l'effet filière joue à plein :

- “ Adapter sa **communication** et le **transfert de ses connaissances**, y compris avec les planteurs
- “ Mieux prendre en compte la **remontée des informations du terrain** (problématiques émergentes, capacité à intégrer de nouvelles techniques, etc.)

3 - Dans un CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT

Compte tenu du contexte économique :

- “ Continuer à améliorer son **efficacité** et son **efficience interne**
- “ Poursuivre les efforts en matière de **reporting**
- “ Inscire **durablement la gestion de l'ITB dans une logique de budget contraint**

oOo



Orientations stratégiques CEDUS à compter de 2017

CADRE GÉNÉRAL

- Les missions du CEDUS sont l'**information**, la **promotion** et la **documentation** du **produit sucre** sous toutes ses formes vers de **multiples cibles**
- Le sucre est de plus en plus l'**objet d'attaques**
- Le CEDUS doit décliner avec prudence sa **posture de responsabilité** sur « **la consommation raisonnable de sucre** »

GRANDS AXES

1. Le CEDUS doit agir dans un **contexte de COMMUNICATION SENSIBLE**
2. Le CEDUS doit poursuivre ses **actions de PROMOTION GRAND PUBLIC**
3. Le CEDUS doit redéfinir ses **PUBLICATIONS et ACTIONS et leurs CIBLES**
4. Le CEDUS doit améliorer certains éléments de langage **en matière de COMMUNICATION SCIENTIFIQUE**
5. Le CEDUS doit fonctionner dans un **CONTEXTE BUDGETAIRE CONTRAINT**

1 – Agir dans un contexte de COMMUNICATION SENSIBLE

Pour répondre aux prescripteurs d'opinion et faire face aux attaques médiatiques :

- “ Avoir une **prise de parole affirmée** avec des porte-paroles formés :
 - Axe scientifique
 - Axe « art de vivre / plaisir du sucré »
- “ Remettre à jour régulièrement des **éléments de langage robustes** portant sur la **culture de la betterave** et la **fabrication du sucre (dont RSE)**
- “ Réaliser une **étude sur les apports de la filière à l'économie française ?**
- “ Poursuivre la **veille** et l'**analyse** interne en matière de **fiscalité** strictement **comportementale**

2 – Poursuivre ses actions de PROMOTION GRAND PUBLIC

Pour optimiser la communication vers le grand public :

- “ Poursuivre le **discours sur le sucre, son origine, sa transformation**, en passant par sa **consommation et ses bienfaits**, et favoriser l'**éducation des comportements alimentaires**
- “ Centrer ce discours **autour des événements grand public au niveau national comme régional**
- “ Réexaminer la **politique menée avec le monde scolaire**, en étant **prudent en matière de collaboration** avec l'Education Nationale notamment

3 – Redéfinir ses PUBLICATIONS et ACTIONS et leurs CIBLES

Pour assurer une utilisation optimale des moyens mis à la disposition du CEDUS :

- “ Vérifier la **pertinence des publications (imprimés et digital)**, de leur contenu et de leur **diffusion**
- “ Vérifier la **pertinence des actions sur le terrain et de leurs cibles**

Orientations stratégiques CEDUS à compter de 2017 (suite)

4 – Améliorer certains points de la COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

Pour clarifier les messages du monde scientifique :

- “ Sensibiliser le monde médical à l'**importance des éléments de langage** qu'il utilise dans sa communication
- “ En particulier **éviter l'amalgame entre « sucre » et « sucres »** qui crée la confusion dans l'esprit du public
- “ Poursuivre la **lutte contre le mythe sucre = obésité**

5 – Fonctionner dans un CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT

Compte tenu du contexte économique :

- “ Continuer à améliorer son **efficacité** et son **efficience interne**
- “ Poursuivre les efforts en matière de **reporting**
- “ Inscrire **durablement la gestion du CEDUS dans une logique de budget contraint**

oOo



Annexe 2

15 Décembre 2017

PLAN de FILIERE BETTERAVE-SUCRE

Depuis le 1^{er} octobre 2017, avec la fin des quotas, la filière betterave sucre structurée autour de l'AIBS rénovée, évolue désormais dans un contexte mondialisé en prise directe avec les marchés mondiaux.

La filière manifeste une véritable ambition en matière de compétitivité pour gagner des parts de marché en Europe et dans le monde et créer de la valeur en satisfaisant les attentes sociétales et les demandes des consommateurs.

Cette dynamique a besoin d'une stabilité plus affirmée du cadre réglementaire. A ce titre, les négociations commerciales européennes (MERCOSUR, CETA et autres accords bilatéraux) ainsi que les politiques européennes, Politique Agricole Commune, politique de développement des énergies renouvelables (biocarburants notamment) sont des éléments qui ont des incidences fortes sur la filière et qui sont susceptibles d'apporter des modifications substantielles dans son fonctionnement.

Le présent document a été établi après une large concertation, y compris avec les partenaires de la filière. Il est le reflet de notre volonté d'affronter un marché européen dérégulé et de conquérir des parts de marché à l'exportation en nous appuyant sur les compétences des femmes et des hommes qui composent notre filière, sur la recherche et l'innovation et sur la qualité et la diversification de nos produits.

Le Président de l'AIBS

Francis LESAFFRE